

Maître Pierre MACAIGNE

Commissaire de Justice

37 rue de Lille

60400 NOYON

Tel.03 44 44 04 60

INVENTAIRE

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE

SAS PASTA CLUB SO

Restauration, traiteur

57 rue de Paris, 60400 Noyon

16 Janvier 2026 à 18h15

14 Janvier 2026

Tribunal de commerce de Compiègne

SCP ANGEL-HAZANE-DUVAL

Représenté par : Maître HAZANE

L'an deux mille vingt six

Le 16 Janvier 2026 à 18h15

A la requête du tribunal de commerce de Compiègne, et en vertu d'un jugement du 14 Janvier 2026

Juge commissaire: Mr BOITEL Vincent

Mandataire Judiciaire: SCP ANGEL-HAZANE-DUVAL, représenté par Maître HAZANE

Et à l'effet de procéder à l'inventaire des biens meubles constituant l'actif dudit redressement judiciaire de SAS PASTA CLUB SO, 57 rue de Paris 60400 Noyon

Nous, Pierre Macaigne, Commissaire-Priseur Judiciaire à Noyon, 37 rue de Lille

Nous avons procédé à l'inventaire de l'actif, en présence de , de la manière et ainsi qu'il suit:

	Valeur Exploitation
--	------------------------

Aucun bilan n'a pu être fourni par le gérant

1-MATERIEL D'EXPLOITATION

1	tour inox 4 portes, réfrigéré inox Cuistance	600
2	lavabo inox, table inox carrée, plonge inox 1 bac et douchette	240
3	cuisinière à induction inox, 5 feux, SMEG	600
4	lave-vaisselle Valberg	60
5	saladette réfrigérée POLAR	120
6	chauffe-plat GGMGastro	100
7	vitrine réfrigérée GGM Gastro	250
8	petit congélateur	40
9	7 tables, 2 chaises, étagère, table bistro	80
10	bac à sauce Metro	120
11	couverts, vaisselle	50

Sur déclaration de Mr Raulet, du matériel appartenant à la société a disparu, notamment un robot Kenwood, une machine à glace, des ustensiles de cuisine, des chaises, un frigo à boissons, un stock de vins et d'aliments

TOTAL 2260

CLOTURE

Mr Raulet nous a déclaré avoir fait fidèlement décrire tout ce qui constituait l'actif dépendant de ladite liquidation sans en avoir rien pris, caché, ni détourné, vu ni su qu'il ait été détourné par qui que ce soit, directement ou indirectement,

déclarations sur lesquelles nous avons fait toutes réserves; et avoir déclaré les éventuelles clauses de réserve de propriété, crédit-bail, locations et priviléges."

Et nous avons clos et arrêté le présent inventaire, que nous avons signé, nous, Pierre Macaigne, Commissaire de Justice, après lecture faite.